

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ : FAITES DE VOTRE IMMEUBLE UN SITE PILOTE !

Présenté dans le dernier Ferté Mag, le monde du déchet va vivre une mini révolution avec l'obligation du tri à la source des biodéchets, la tarification incitative (la règle du pollueur payeur) et la hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Pour accompagner au mieux ses administrés, la ville de La Ferté-sous-Jouarre propose un accompagnement et du matériel aux Fertois vivant en immeuble pour devenir pilotes du compostage partagé.

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE PARTAGÉ ?

Il désigne le compostage qu'un résident pratique avec d'autres résidents, au pied de son immeuble ou dans son quartier. Les habitants viennent en général un jour donné déposer leurs déchets et prennent en charge la gestion de leur composteur sous la houlette d'un ou deux résidents, sont accompagnés par un représentant du bailleur ou par un agent communal. La Ville offrira aux administrés concernés le matériel nécessaire.

QUELS SONT LES DEUX TYPES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ ?

- **Le compostage partagé en pied d'immeuble**

Il s'est largement développé en France depuis dix ans et de nombreuses collectivités ont déployé des programmes d'installation. On compte aujourd'hui plus de 160 sites de compostage sur le territoire du **SMITOM Nord Seine-et-Marne**. Le dispositif le plus répandu

consiste à installer des composteurs dans l'espace commun pour que les résidents puissent y vider leurs biodéchets, à leur rythme ou à un jour donné.

- **Le compostage partagé de quartier**

C'est le même principe : il s'agit d'installer des composteurs dans un lieu public tel qu'un jardin public ou un espace vert de la collectivité. Les habitants proches du site de compostage viennent y déposer leurs biodéchets.

ET À LA FERTÉ ?

En participant à l'aventure du compostage partagé, vous allez pouvoir transformer vos déchets organiques en compost près de chez vous.

Favorisant la vie du sol, le compostage permet de produire un amendement de qualité pour la terre qui renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité. Il est un fertilisant idéal pour vos plantes d'intérieur, vos jardinières, vos espaces verts et jardins collectifs.

Vous souhaitez que votre immeuble soit un des sites pilotes du projet ? Prenez contact dès maintenant avec le Maître composteur de notre Ville.

- **Les conditions :**

Des règles vous seront exposées par le référent communal ou le référent de site. Les référents vous conseilleront et veilleront au bon déroulement du compostage. Quand le compost sera mûr, ils organiseront la récolte et la distribution. En fonction des sites, un agent communal participera au process de maturation du compost.

CONTACT

Maître composteur de La Ferté-sous-Jouarre

Tél : 06 40 41 77 37

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter

Copyright 2021 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre